

ALERTE INFO-CENTRE TAJ
Le nouveau crédit d'impôt cinéma :
Comme Woody Allen, «Tout le monde dit « I love you » »!

Paris, le 7 avril 2009

Mis en place dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2009, le Crédit d'Impôt International vise à attirer les productions cinématographiques étrangères, grâce notamment à un abattement fiscal.

Notre système fiscal était jusqu'à présent souvent considéré comme un frein par les producteurs étrangers, et peinait à faire face à la concurrence des pays européens aux systèmes fiscaux plus favorables comme l'Allemagne ou l'Irlande. Très attendu par l'industrie cinématographique française, le nouveau crédit d'impôt est favorablement accueilli par les producteurs étrangers, notamment à Hollywood. Séduit, Woody Allen projette d'ailleurs de tourner son prochain long métrage dans l'hexagone dès 2010 !

Ce dispositif fiscal permettra en effet aux œuvres cinématographiques en langue étrangère n'ayant pas reçu d'aide du Centre National de la Cinématographie (CNC), et établies en France, de bénéficier d'**un abattement fiscal de 20 %** du montant total des dépenses effectuées en France, avec une assiette de dépenses éligibles **plafonnée à 80 % du budget de production**, et un plafonnement du crédit d'impôt à quatre millions d'euros par oeuvre.. Les productions étrangères de fiction et d'animation pourront en bénéficier.

Soumis à l'agrément du Centre National de la Cinématographie, ce nouveau crédit sera accordé sous plusieurs conditions : l'œuvre cinématographique de langue étrangère devra comporter dans son contenu des éléments rattachés à la culture, au patrimoine ou au territoire français, avoir été tournée en France pendant au moins cinq jours, avec un montant de dépenses supérieures ou égales à un million d'euros.

Des précisions sur l'éligibilité des projets cinématographiques au crédit d'impôt seront prochainement données par le CNC et l'administration fiscale.. La Commission Européenne doit encore valider ce dispositif fiscal qui s'appliquerait de manière rétroactive du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012, mais aucune difficulté n'est attendue quand à l'obtention de cet accord.

Ariane Châteaux-Paliès, Avocat Associée, et Delphine Capelli, Avocat, se tiennent à votre disposition pour faire la lumière sur cette nouvelle mesure et les modalités de son application.

Contacts presse

Vae Solis Corporate : Jérémy Seeman - 01 53 92 80 24, Mathieu Collet - 01 53 92 80 18

A propos de Taj

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 375 professionnels parmi lesquels 42 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 20 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 150 pays.
Pour en savoir plus, www.taj.fr

A propos de Deloitte dans le monde

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du corporate finance, à ses clients du secteur public ou privé, de toute taille et de toute activité. Fort d'un réseau de firmes membres dans 140 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 165 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

Les collaborateurs et associés de Deloitte sont unis par les mêmes engagements, fondés sur l'éthique professionnelle, les services à forte valeur ajoutée, le respect de l'individu et la richesse issue de notre diversité culturelle. Ils évoluent dans un environnement de travail favorable qui leur fait bénéficier de formation continue, de projets professionnels ambitieux et d'opportunités de carrière enrichissantes. Chaque professionnel de Deloitte contribue à renforcer notre engagement citoyen, à construire la confiance des marchés et à laisser une empreinte positive à toutes les actions entreprises.

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu, un Verein suisse (association), et à son réseau de cabinets membres qui sont chacun constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about